

FONDATION D'ENTREPRISE L'OREAL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

14, rue Royale

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION D'ENTREPRISE L'OREAL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

14, rue Royale

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise L'OREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise L'OREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note "Principes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du nouveau règlement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zahri'.

Djamel ZAHRI

FONDATION D'ENTREPRISE L'OREAL
BILAN 31/12/2020

ACTIF	2020			2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	0	0	0	
Terrains				
Constructions				
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Acomptes versés s/cdes				28 002
Créances	33 691	0	33 691	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	33 691		33 691	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 997 732		1 997 732	827 363
Charges constatées d'avance				24 435
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (Total I)	2 031 423	0	2 031 423	879 800
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursements des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 031 423	0	2 031 423	879 800

FONDATION D'ENTREPRISE L'OREAL
BILAN 31/12/2020

PASSIF	2020	2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (sous-total)	0	0
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	0	0
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 436 220	273 652
TOTAL II	1 436 220	273 652
PROVISIONS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	497 791	588 965
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 263	1 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	96 149	16 129
Instruments de trésorerie		
Produits Constatés d'avance		
Total IV	595 203	606 148
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 031 423	879 800

FONDATION D'ENTREPRISE L'OREAL
COMPTE DE RESULTAT 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	0	0
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	10 000 000	0
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	10 000 000	
Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons Manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations de fonds dédiés	273 652	
Mécénat et autres concours privés		8 000 000
Autres produits	6 000	1 938 752
Total I	10 279 652	9 938 752
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 378 817	9 628 211
Aides financières	6 428 858	
Impôts, taxes et versements assimilés	210	587
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 436 220	273 652
Autres charges	36 000	33 390
Total II	10 280 105	9 935 840
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-453	2 912
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	791	293
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	791	293
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change	338	3 205
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	338	3 205
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	453	-2 912
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
Total des produits (I + III + V)	10 280 443	9 939 045
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 280 443	9 939 045
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
RESSOURCES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 602 957	
Bénévolat		
TOTAL	1 602 957	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 602 957	
Personnel bénévole		
TOTAL	1 602 957	0

Annexe aux comptes annuels

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le programme d'action pluriannuel alloué à la Fondation d'Entreprise L'OREAL a été porté à 44 000 000 € par un versement qui sera effectué à compter de la publication au Journal Officiel et jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard.

La cérémonie de la 22^{ème} édition du Prix International L'OREAL-UNESCO Pour les Femmes et la Science, qui se déroule en Mars de chaque année, a été annulée en 2020 face à la pandémie liée à la COVID-19. La Fondation a mis en place un plan d'aide d'urgence pour venir en aide aux plus fragiles touchés par la crise sanitaire découlant de la pandémie.

2. OBJET SOCIAL, ACTIVITES, MISSIONS SOCIALES ET MOYENS MIS EN OEUVRE

La Fondation d'Entreprise a une vocation tant nationale qu'internationale et a pour objet d'intervenir dans les domaines d'intérêt général suivants :

- le soutien et la promotion de l'éducation,
- le soutien et la promotion de la recherche scientifique,
- le soutien d'actions de solidarité, notamment en contribuant au mieux-être des personnes fragilisées,
- le développement et le partage des connaissances sur la sociologie de la beauté,
- le soutien et la promotion d'actions visant à la lutte contre le réchauffement climatique,
- ainsi que toute activité connexe au même but.

Ces interventions pourront notamment participer au soutien et à la valorisation des femmes à travers leur diversité culturelle et la reconnaissance de leurs actions.

Dans ce cadre, les moyens d'action de la Fondation d'Entreprise, en France et à l'international, sont notamment :

- la conduite ou le soutien de programmes d'éducation, de sensibilisation, de formation, de mentorat et de tutorat,
- l'attribution de bourses, prix et récompenses,
- le soutien, la mise en place et l'évaluation de l'impact de programmes d'accompagnement pour la reconstruction de l'image de soi,
- la mutualisation de ressources humaines, matérielles et immatérielles, notamment en matière de recherche,
- l'intervention financière ou partenariale par la mise à disposition d'expertise et de savoir-faire ainsi que de dons en nature,
- le soutien ou l'organisation de manifestation telles que des expositions, des congrès ou des forums,
- la diffusion d'informations par tout moyen approprié et la communication tendant à favoriser les actions menées,
- ainsi que toute autre initiative pouvant aider à la réalisation de son objet.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06. L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les modifications introduites par cette nouvelle réglementation ont un impact limité sur la comptabilité de la fondation (principalement des reclassements au sein du plan comptable). Le règlement ANC-2018-06 instaure le caractère obligatoire de fournir les informations relatives aux contributions volontaires en nature. Cet enregistrement se traduira, par la présentation au pied du compte de résultat la rubrique « Evaluation des contributions volontaires en nature ».

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique dans le respect de la continuité de l'exploitation.

3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Fondation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

3.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ils sont constitués de versements du Fondateur dans le cadre du programme d'action pluriannuel.

3.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les aides financières sont comptabilisées dès l'engagement donné de verser dans l'exercice.

Les prestations de services sont prises en charges par la Fondation au fur et à mesure de leur réalisation.

3.4 FONDS DEDIES

Il est comptabilisé dans les fonds dédiés la partie des versements annuels effectués par le fondateur L'Oréal, affectés aux actions de la Fondation et n'ayant pu être utilisés dans l'exercice.

3.5 MISE A DISPOSITION

L'Oréal, suivant une convention, met gratuitement à la disposition de la Fondation d'Entreprise du personnel, des frais professionnels engagés par ce personnel, des locaux et des moyens matériels nécessaires à son fonctionnement.

Le coût salarial et les moyens matériels nécessaires à son fonctionnement sont déterminés en fonction du temps passé par le personnel concerné, valorisés à son coût de revient pour le Fondateur.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 FONDS DEDIES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions (1)							
Contributions financières d'autres organismes ⁽¹⁾	273 652,00	1 436 220,00	273 652,00	0		1 436 220,00	0
Ressources liées à la générosité du public ⁽¹⁾							
TOTAL	273 652,00	1 436 220,00	273 652,00	0		1 436 220,00	0

4.2 LA MISE A DISPOSITION GRATUITE

La mise à disposition gratuite se ventile de la façon suivante

	2020	2019
Personnel	1 338 795	1 154 004
Frais de vie	9 407	18 394
Locaux	226 346	213 204
Matériel	28 408	25 122
TOTAL	1 602 956	1 410 724

4.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

NEANT

5. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

5.1 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Il n'y a pas de charges constatées d'avance sur cet exercice.

Analyse par projets

	31/12/2020	31/12/2019
FWIS	0	24 435
BEAUTY FOR BETTER LIFE		
FRAIS FONCTIONNEMENT		
FRAIS COMMUNICATION		
TOTAL	0	24 435

5.2 ETAT DES CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont constituées à hauteur de 425 914 euros.

Analyse par projets

	31/12/2020	31/12/2019
FWIS	289 990	81 612
FOR GIRLS IN SCIENCE	0	0
SOUTIEN ACTIONS FEMMES&SCIENCES	0	3 850
BEAUTY FOR BETTER LIFE	108 377	72 667
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 987	11 520
FRAIS DE COMMUNICATION	14 560	26 605
PROJET COLLABORATEURS	0	0
RESTO DU CŒUR	0	0
GENDER LANDSCAPE	0	0
TOTAL	425 914	196 254

5.3 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

5.4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé	0		0		0
Actif circulant	33 691		33 691		33 691
Charges constatées d'avance	0		0		0

4.5 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	A moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs	497 791			497 791
Autres passifs circulants dont:				
Dettes fiscales et sociales	1 263			1 263
Autres dettes	96 149			96 149

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.6.1 ENGAGEMENTS RECUS

En application des statuts, le fondateur versera à la Fondation d'Entreprise L'OREAL dans le cadre du programme d'action pluriannuel :

- 10 M€ (dix millions euros), au plus tard le 31 décembre 2021.

Ce versement est garanti par une caution bancaire donnée par la Société Générale.

Fondation d'Entreprise L'Oréal
Notes annexes aux comptes arrêtés au 31-12-2020

5. 6.2 ENGAGEMENTS DONNES

La fondation d'entreprise L'Oréal s'est engagée, à verser au titre de 2021-2022-2023-2024-2025-2026

Les engagements donnés au titre des exercices 2022-2023-2024-2025-2026 sont sous réserve de la prorogation de la Fondation au 31 décembre 2021.

ENGAGEMENTS DONNES

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FWIS						
UNESCO	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
INSTITUT HENRI POINCARÉ	50 000					
BEAUTY FOR BETTER LIFE						
FIRAH	57 500					
ROSE UP	100 000					
MEDECINS DU MONDE	300 000					
PAYING IF FORWARD FOUNDATION	10 000					
ALBINISM OF KENYA	10 870					
CASA DO MENOR SAO MIGUEL ARCANJO BRAZIL	30 000					
CARE EGYPT FOUNDATION	20 000					
FUNDACION PESCAR ARGENTINA	70 000					
FEMMES ET CLIMAT						
C40 CITIES CLIMATE LEADERSHIP DENMARK	333 333	333 333				
THE AMERICAN UNIVERSITY OF BEIRUT	50 000					
CARE FRANCE	950 000	1 311 575	825 700			
TOTAL	2 031 703	1 694 908	875 700	50 000	50 000	50 000
	EUR					

4.7 PERSPECTIVE 2021

Pour les actions de la Fondation d'entreprise il est prévu d'une part, l'utilisation d'un montant de 1 436 220 € provenant de la part non utilisée des versements précédents, et d'autre part, du cinquième versement de 10 000 000 €.